



**Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines Confluences**

# **Assainissement collectif**

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service**

**Exercice 2020**

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	29
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	31
2.1.	Modalités de tarification .....	31
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	32
2.3.	Recettes.....	35
3.	Indicateurs de performance .....	36
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	36
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	36
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	38
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	38
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	39
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	41
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	51
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	51
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	51
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	52
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	54
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	54
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	55
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	55
4.	Financement des investissements.....	56
4.1.	Montants financiers.....	56
4.2.	Etat de la dette du service .....	56
4.3.	Amortissements .....	56
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	56
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	58
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	58
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	58
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	59

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
• Territoire desservi : Blies-Guersviller, Blies-Ébersing, Bliesbruck, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guebenhouse, Hambach, Hazembourg, Hilsprich, Holving, Hundling, Ippling, Kappelkinger, Le Val-de-Guéblange, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Neufgrange, Puttelange-aux-Lacs, Richeling, Rouhling, Rémelfing, Rémering-lès-Puttelange, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Willerwald, Wittring, Woelfling-lès-Sarreguemines, Woustviller, Zetting		

3 communes de la CASC ne sont pas gérées par le service d'assainissement collectif :

- KIRVILLER :

La CASC adhère au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) pour l'assainissement de cette commune.

- KALHAUSEN :

La station d'épuration située à Kalhausen traite les eaux usées de Kalhausen et de quatre communes de la Communauté de Communes du Pays de Bitche. L'exploitation de l'ensemble de l'assainissement de la commune est confiée par convention au SDEA.

- NELLING :

La collecte et le traitement des eaux usées sont confiés au Syndicat d'assainissement d'Insming-Nelling.

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui  Non

COMMUNES	Date d'approbation	COMMUNES	Date d'approbation
Bliesbruck	27/11/2008	Neufgrange	20/02/2013
Blies-Ebersing	18/04/2008	Puttelange aux Lacs	
Blies-Guersviller		Rémelfing	12/06/2006
Ernestviller	21/01/2011	Rouhling	15/09/2014
Frauenberg		Sarralbe	10/06/2010
Grosbliederstroff	23/07/2013	Sarreguemines	
Grundviller		Sarreinsming	24/09/2013
Guébenhouse	30/01/2006	Siltzheim	22/04/2013
Hambach		Val de Guéblange	28/05/2013
Hundling		Wiesviller	12/10/2009
Ippling		Willerwald	01/07/2013
Kalhausen		Wittring	28/03/2013
Kappelkinger	30/10/2015	Woelfling lès Sarreguemines	20/12/2007
Lixing lès Rouhling		Woustviller	30/03/2007
Loupershouse		Zetting	27/11/2008

- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 15/11/2018  Non

### ***1.2. Mode de gestion du service***

Le service est exploité en régie à l'exception de la station d'épuration de Sarreguemines qui est gérée en délégation de service public par VEOLIA.

### ***1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)***

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 62.919 habitants au 31/12/2020 (53 889 au 31/12/2019, Ippling et Hundling n'étaient pas gérés par le service jusqu'au 31/12/2019). 1935 habitants relèvent de l'assainissement non collectif.

### ***1.4. Nombre d'abonnés***

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 21.537 abonnés au 31/12/2020.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Population totale 2018	Abonnés <i>étude Bert</i>
Bliesbruck	1039	326
Blies-Ebersing	641	257
Blies-Guersviller	660	257
Ernestviller	513	199
Frauenberg	608	210
Grosbliederstroff	3334	1470
Grundviller	664	238
Guébenhouse	425	169
Hambach	2963	1018
Hazembourg	149	62
Hilsprich	861	505
Holving	1308	704
Hundling	1371	546
Ippling	809	313
Kalhausen	839	323
Kappelkinger	403	175
Kirviller	140	37
Le Val de Guéblange	875	350
Lixing lès Rouhling	928	365
Loupershouse	932	370
Nelling	272	107
Neufgrange	1396	512
Puttelage aux Lacs	3102	1097
Rémelfing	1432	569
Rémering les Puttelage	1089	500
Richeling	348	195
Rouhling	2086	898
Saint-Jean Rohrbach	986	363
Sarralbe	4614	1473
Sarreguemines	21295	5804
Sarreinsming	1297	556
Siltzheim	626	261
Wiesviller	971	358
Willerwald	1592	599
Wittring	794	296
Woelfling lès Sarreguemines	765	272
Woustviller	3133	1049
Zetting	855	321
<b>Somme totale</b>	<b>66105</b>	<b>23124</b>
<b>Somme hors grisé</b>	<b>64854</b>	<b>21537</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 41 abonnés/km au 31/12/2020. (525 km de réseau unitaire et eaux usées).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,8 habitants/abonné au 31/12/2020.

### ***1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)***

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 14 au 31/12/2020

### ***1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert***

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :  
397 km de réseau unitaire hors branchements,  
128 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,  
soit un linéaire de collecte total de 525 km

Le réseau d'eaux pluviales stricts représente 171 km pour information.

330 déversoirs d'orage, dont une cinquantaine soumis à l'autosurveillance permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Le réseau comprend également 119 postes de refoulement.

### ***1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées***

Le service gère 20 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Rappelons à titre indicatif qu'un habitant (ou Equivalent Habitant) rejette quotidiennement :

*Valeurs définies dans la directive Européenne du 21 mai 1991*

- ✓ 150 litres d'eaux usées
- ✓ 120 grammes de DCO,
- ✓ 60 grammes de DBO<sub>5</sub>,
- ✓ 90 grammes de MES,
- ✓ 15 grammes de NTK,
- ✓ 4 grammes de PT

*Valeurs définies par le SATESE (utilisées pour le calcul des charges polluantes de notre autosurveillance)*

- ✓ 130 litres d'eaux usées
- ✓ 105 grammes de DCO,
- ✓ 50 grammes de DBO<sub>5</sub>,
- ✓ 55 grammes de MES,
- ✓ 11 grammes de NTK,
- ✓ 1,5grammes de PT

Les stations d'épuration et lagunes de notre EPCI sont équipées de compteurs de débit et de préleveurs automatiques afin de réaliser l'autosurveillance règlementaire de nos installations. En parallèle, une télésurveillance permet une meilleure réactivité d'intervention en cas de dysfonctionnement d'un appareil électromécanique.

**STEU N°1 : Station d'épuration de Rémering-les-Puttelage**  
Code Sandre de la station : 025757100246

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	06/07/1978		
Commune d'implantation	Rémering-lès-Puttelage (57571)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2300		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	832		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> dossier de déclaration n°57-2010-000029 du 1 février 2010.		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Rohrwiese	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l) / valeurs réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	10/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	50/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	15/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'autosurveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	11	92
<b>Commentaire :</b>			
<p>Bonne épuration tout au long de l'année. Aucun dysfonctionnement majeur n'a été observé en 2020.</p> <p>Les performances de l'installation sont dues en rendement ou en concentration jusqu'au débit de référence (fixé à 832 m<sup>3</sup>/j).</p> <p>Une seule non-conformité est observée pour le paramètre NK lors du bilan de mai (une seule tolérée).</p> <p>Dans ces conditions les résultats d'autosurveillance peuvent être considérés comme conformes pour l'année 2020.</p> <p>Un suivi et un entretien rigoureux des différents organes en place, est réalisé de sorte à nous prémunir de tout risque de panne ou autre avarie.</p> <p>Le fonctionnement du dispositif d'autosurveillance est bon, notamment depuis le remplacement des deux échantillonneurs implantés en entrée et en sortie.</p>			



**STEU N°2 : Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE**

Code Sandre de la station : 025774602119

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	22/09/2011		
Commune d'implantation	Willerwald (57746)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	12500		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	4 327		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date	2/04/2009	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE LA SARRE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15/20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
24	24	24	100
<b>Commentaire :</b>			
Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année.			
L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré de la façon la plus attentive et régulière possible.			
24 bilans ont été réalisés, conformément aux obligations en termes de fréquence de surveillance.			
Aucun bilan n'a été réalisé avec un débit supérieur au débit de référence, ni avec une charge journalière supérieure à 750 kg/jour.			
Par conséquent les 24 évènements ont été conservés dans l'analyse de conformité.			
Au cours de l'année les volumes déversés au niveau du point A2 (somme des deux points S16) ont représenté 7 % du volume total annuel collecté.			
En raison d'une baisse de la capacité de pompage des postes extérieurs qui alimentent la station, le débit de référence a du mal à être atteint. Par conséquent tous les déversements au point A2 ne peuvent pas être justifiés. Cependant, aucune non-conformité n'est observée lors des bilans réalisés en 2020.			

**STEU N°3 : Station d'épuration station d'épuration de Puttelage aux Lacs**  
Code Sandre de la station : 025755602051

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/10/2010		
Commune d'implantation	Puttelage-aux-Lacs (57556)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>	4 767		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	2 467		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 24/10/2006 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE MODERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25/50	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90
DCO	100/250	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
MES	3085	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90
NGL	15/20	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
Pt	2	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	11	92
<b>Commentaire :</b>			
<p>Onze des douze bilans réalisés en 2020 se sont déroulés dans des conditions normales d'exploitation. Des rendements insuffisants vis-à-vis des valeurs fixées dans l'Arrêté Préfectoral en DBO5 lors du bilan n°2 en février et un autre en NGL pour le bilan n°9 en septembre n'entraînent pas de non-conformité, en raison d'une teneur en sortie pour ces deux paramètres inférieure à la maximale autorisée. En outre, pour le bilan n°2, le dépassement du débit de référence est synonyme de situation inhabituelle, pour laquelle le respect des exigences de temps sec n'est plus attendu. En ce qui concerne le Phosphore, un seul rendement est inférieur à la valeur fixée dans l'Arrêté Préfectoral, lors du bilan du mois de juin (n°5). Ce paramètre étant jugé en conformité annuelle, ce rendement insuffisant n'entraîne pas de non-conformité.</p>			

**STEU N°4 : Station d'épuration de Holving**  
 traite les eaux usées de Hilsprich, Holving et Richeling  
 Code Sandre de la station : 025733000188

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/01/1993		
Commune d'implantation	Holving (57330)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2700		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	1 826		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <i>Récépissé de dossier de déclaration n°57-2010-00005</i>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE MODERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	10/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	50/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	15/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
<p>Bon fonctionnement de l'installation au cours de l'année 2020.</p> <p>On peut retenir des difficultés d'oxygénation qui engendrent un fonctionnement important des surpresseurs, jusqu'à atteinte du temps maximum de marche de façon régulière. Une diminution de la teneur en boues pour se rapprocher de 3 g/l dans le bassin d'aération devrait permettre à l'avenir d'optimiser l'aération.</p> <p>Le non-respect de plusieurs des exigences établies en termes de rendement pour plusieurs paramètres n'occasionne aucune non-conformité car les concentrations associées au rejet sont systématiquement inférieures aux valeurs maximales fixées.</p> <p>La conformité globale est assurée pour l'ensemble de l'année.</p>			

### STEU N°5 : Station d'épuration de SARREGUEMINES

Cette unité de type lit bactérien « Biostyr » traite les effluents de la ville de Sarreguemines, de Blies-Guersviller, de Blies-Ebersing secteur ouest (depuis septembre 2011) et secteur est (depuis juillet 2012), de Bliesbruck depuis juillet 2012, de Frauenberg depuis août 2012 et de Grosbliedestroff, des communes voisines allemandes (EVS), de l'ancien Syndicat d'Assainissement du Strichbach comprenant notamment les communes d'Ipppling et de Hundling membres de notre EPCI. Son exploitation est déléguée à un délégataire : la société Véolia-Eau.

Code Sandre de la station : 025763101489

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien		
Date de mise en service	30/11/2003		
Commune d'implantation	Sarreguemines (57631)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	68300		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	32 364		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 10/04/2009 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE LA SARRE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
108	108	107	99
<b>Commentaire :</b> Bon niveau de traitement			

**STEU N°6 : station d'épuration de Zetting**

Code Sandre de la station : 025776001823

traite les eaux usées de Wiesviller, Woelfling-lès-Sarreguemines, Zetting dont l'annexe Dieding.

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/04/2008		
Commune d'implantation	Zetting (57760)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	3380		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	2 739		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 7/06/2007 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	LA SARRE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25/50	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90
DCO	100/250	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	70
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> rVP2101	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
<b>Commentaire :</b>			
<p>Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année.            L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré de la façon la plus attentive et régulière possible.            12 bilans ont été réalisés, conformément aux obligations en termes de fréquence de surveillance.            Aucun bilan n'a été réalisé avec un débit supérieur au débit de référence (2 739 m<sup>3</sup>/j) ou avec une charge journalière supérieure à 234 kg/jour.            Au cours de l'année les volumes déversés au niveau du point A2 ont représenté 22% du volume total annuel collecté.</p>			

**STEU N°7 : Station d'épuration de Sarreinsming**  
 Code Sandre de la station : 025763300259  
 traite les eaux usées de Sarreinsming, Rémelfing et du CHS de Sarreguemines

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service		08/06/1983	
Commune d'implantation		Sarreinsming (57633)	
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		4700	
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		1 601	
Prescriptions de rejet			
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : RIVIERE LA SARRE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	90	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b>  P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
En 2020, il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur au sein de notre station de traitement. La qualité de l'épuration est bonne toute l'année. Les nouvelles exigences fixées par le Dossier de Porté à Connaissance en vigueur depuis le 19 février 2020 ont été respectées pour l'ensemble des bilans réalisés cette année. Nous nous efforçons d'entretenir au mieux nos ouvrages de traitement par un suivi rigoureux de l'ensemble des appareils de l'installation.			

**STEU N°8 : Station d'épuration de Rouhling**  
Code Sandre de la station : 025759800251

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/08/1983		
Commune d'implantation	Rouhling (57598)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2500		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	1 164		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 12/10/1981 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Rouhling	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/valeurs réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	20/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	25/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	8	67
Commentaire :			
<p>En 2019 il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur au sein de notre station de traitement. La qualité de l'épuration est globalement bonne même si par moment l'installation peut être soumise à des surcharges hydrauliques à l'origine de quelques départs de fines particules de boues d'où 4 non-respects pour le paramètre MES. Nous nous efforçons d'entretenir au mieux nos ouvrages de traitement par un suivi rigoureux de l'ensemble des appareils de l'installation.</p>			

**STEU N°9 : Station d'épuration de Woustviller**

Code Sandre de la station : 025775200288

Depuis 2015, les eaux usées du bourg d'Ernestviller y sont également traitées

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	31/12/1990		
Commune d'implantation	Woustviller (57752)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	4200		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	1 556		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 23/12/2010		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Dorfbach	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	8	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Pt	3,5	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
<p>Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année.            L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les prescriptions du Récépissé de Déclaration n°57-2010-00145 en vigueur sont exigibles en concentrations ou en rendement pour l'ensemble de paramètres lorsque le débit enregistré est inférieur au débit de référence (1 556 m<sup>3</sup>/jour).</li> <li>• Au-delà, les exigences se limitent aux valeurs rédhitoires.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> 12 bilans ont été réalisés, conformément aux obligations en termes de fréquence de surveillance.  <input type="checkbox"/> Aucun bilan n'a été réalisé avec un débit supérieur au débit de référence, ni avec une charge journalière supérieure à 250 kg/jour.  <input type="checkbox"/> Le débit de référence défini par le Percentile 95 de 2019 a été dépassé une fois en 2020.            La conformité globale peut être déclarée pour l'ensemble de l'année.</p>			



STEU N°10 : station d'épuration de (67) Siltzheim

Code Sandre de la station : 067468000393

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	_File eau : boues activées - aération prolongée_		
Date de mise en service	1985		
Commune d'implantation	A l'extrémité de la rue du Moulin		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1 050		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	330		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 27/06/2019		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	90/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
Commentaire :			
La qualité de l'effluent traité rejeté au milieu naturel respecte toutes les exigences.			

**STEU N°11 : Station d'épuration de Lixing-les-Rouhling**  
Code Sandre de la station : 025740800206

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/11/1980		
Commune d'implantation	Lixing-lès-Rouhling (57408)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1050		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	250		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 17/08/1979 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU DE LIXING	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	90	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
Pt	5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
2	2	2	100
Commentaire :			
<p>Le fonctionnement de l'installation est bon.</p> <p>Les performances épuratoires sont bonnes pour l'ensemble des paramètres et respectent les attentes réglementaires de l'Arrêté Préfectoral pour les deux bilans réalisés cette année.</p> <p>En période sèche, le niveau du bassin d'aération diminue. Dans cette situation l'immersion de la turbine n'est pas toujours optimale et peut entraîner une mauvaise oxygénation et avoir un impact sur l'azote.</p> <p>Le suivi et l'entretien des ouvrages sont sérieux et réguliers.</p>			

**STEU N°12 : Station d'épuration de Wittring**  
Code Sandre de la station : 025774800287

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/01/1993		
Commune d'implantation	Wittring (57748)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>	1300		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	600		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 19/02/2020		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Riviere la Sarre	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite rédhibitoire	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	15/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	20/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	3,5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans règlementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
2	2	2	100
<b>Commentaire :</b> Le fonctionnement de l'installation est bon. Les bilans sont conformes aux normes de rejet en vigueur. Les rendements sont bien souvent supérieurs à 90% excepté en phosphore en raison de l'absence de traitement spécifique de type précipitation par injection de chlorure ferrique. L'entretien et l'exploitation de la station sont sérieux et régulier.			

**STEU N°13 : Lagune de Grundviller**  
 Code Sandre de la station : 025726300176  
 traite également les eaux usées d'Heckenransbach, annexe d'Ernestviller

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré		
Date de mise en service	01/11/1987		
Commune d'implantation	Grundviller (57263)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	650		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	300		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <span style="float: right;">Porté à connaissance novembre 2016</span>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE NOTTERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25/70	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	60
DCO	90/400	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	60
MES	40/85	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	40	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b>  <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
2	2	2	2
Commentaire :			
Le fonctionnement de l'installation est très bon. Les performances épuratoires de la station sont très bonnes et stables depuis plusieurs années. L'abattement de la pollution dissoute est moindre en période de pluies en raison de l'important taux de dilution des effluents. En cas de dysfonctionnement, l'exploitant intervient dans les plus brefs délais afin de permettre à la lagune et aux filtres de retrouver leur fonctionnement normal. Le suivi demeure sérieux et régulier.			

**STEU N°14 : lagunage naturel de Val-de-Gueblange**  
Code Sandre de la station : 025726702149

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel		
Date de mise en service	01/11/2012		
Commune d'implantation	Le Val-de-Guéblange (57267)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>	900		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	192		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 12/01/2011		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE L'ALBE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	7	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	4	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
2	2	2	100
<b>Commentaire :</b> Le fonctionnement de l'installation est très bon. Les performances épuratoires sont excellentes et stables depuis plusieurs années. Seul le phosphore présente parfois un abattement moindre en raison de l'absence de traitement spécifique de type précipitation. Par ailleurs, la présence bénéfique de daphnies dans les différents bassins permet de maintenir une très bonne qualité des effluents traités en les privant d'algues vertes. Le suivi et l'entretien de cette installation sont très bons et réguliers.			

**STEU N°15 : Lagune de Guebenhouse**  
Code Sandre de la station : 025726400177

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré			
Date de mise en service	01/01/1986			
Commune d'implantation	Guebenhouse (57264)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	400			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	155			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 2/10/1986 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU DE L'ETANG DU WELSCHHOF		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductrice	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	30/70	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	90/400	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage				
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> $=([210]/[211])*100$ en %	
1	1	1	100	
Commentaire :				
<p>En mai 2020, l'extension de la station a été mise en service. En effet, depuis quelques années la lagune n'était plus en capacité de traiter convenablement la pollution admise. Ainsi des filtres plantés de roseaux ont été construit en aval de la lagune de finition. Les effluents y transitent après avoir subi un premier traitement au sein des lagunes.</p> <p>Ces travaux ont été bénéfiques à la qualité du traitement comme en témoigne le bilan réalisé en septembre 2020. L'abattement de la pollution dissoute s'est considérablement amélioré depuis le traitement par infiltration-percolation dans les massifs secondaires. Par ailleurs, la capacité de la station a elle aussi augmenté passant de 400 EH en 2019 à 680 EH en 2020.</p> <p>L'exploitation de cette station est toujours satisfaisante.</p>				

**STEU N°16 : station d'épuration de Loupershouse**

Code Sandre de la station : 025741901321

traite les eaux usées de Loupershouse et son annexe Ellviller ainsi que celles de la commune de Farschviller qui fait partie de la Communauté d'Agglomération de Forbach.

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré		
Date de mise en service	01/02/2003		
Commune d'implantation	Loupershouse (57419)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2500		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	2 013		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 01/08/2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE MODERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90
DCO	100	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
Pt	2	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	8	67
Commentaire :			
Les exigences réglementaires sont dues en teneurs ou en rendement pour chacun des paramètres concernés. Des dépassements sont observés. Plusieurs non-conformités (non-respect simultané de la teneur et du rendement) sont à signaler, mais le nombre acceptable de non-conformités n'est dépassé que pour le NH4, qui conduit à l'impossibilité de déclarer la conformité globale du système de traitement pour l'année 2020. Il n'en demeure pas moins que le traitement est globalement bon toute l'année, avec un temps de séjour maîtrisé des effluents dans les ouvrages.			

**STEU N°17 : Station d'épuration de Neufgrange traite également les eaux usées de Roth, l'annexe de Hambach**  
Code Sandre de la station : 025749900228

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/01/1985		
Commune d'implantation	Neufgrange (57499)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>	2200		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	2 392		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	24/03/1986	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	PAC 19/02/2020	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Steinbach	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	20/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	25/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	4	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	11	92
Commentaire :			
<p>Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement au cours de l'année écoulée.</p> <p>L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par nos services de la façon la plus régulière possible.</p> <p>Le fonctionnement du dispositif d'auto-surveillance est pérenne et représentatif. Il respecte intégralement le protocole d'expertise de l'auto-surveillance établi sur le bassin Rhin-Meuse.</p> <p>Les douze bilans réglementaires ont été réalisés dans des conditions normales d'exploitation. Les volumes acheminés par le système de collecte sont toutefois si importants qu'ils ont porté le débit de référence PC95 à une valeur inatteignable sans risquer de dégrader le traitement.</p> <p>Le Dossier de Porté à Connaissance a été validé par les services de la DDT en février 2020.</p> <p>Pour l'année 2020, les non-respects sont rares et quand ils existent, leur nombre est inférieur au maximum autorisé.</p>			



**STEU N°18 : lagunage naturel de Hazembourg**  
Code Sandre de la station : 025730801959

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel		
Date de mise en service	10/06/2010		
Commune d'implantation	Hazembourg (57308)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>	220		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	60		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Grundmattgraber	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
<b>Commentaire :</b> Bilan conforme			

**STEU N°19 : lagunage naturel de Kappelkinger**  
Code Sandre de la station : 025735702205

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel		
Date de mise en service	21/06/2012		
Commune d'implantation	Kappelkinger (57357)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>	525		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	85		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <i>Récépissé de dossier de déclaration n°57-2011-00055 du 01juin 2011</i>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	ruisseau albe	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	20/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	100/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
MES	20/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	4	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
1	1	0	0
Commentaire :			
<p>Le fonctionnement de l'installation est très bon.</p> <p>Les performances épuratoires de l'installation sont excellentes pour la majorité des paramètres analysés excepté le phosphore en l'absence de traitement spécifique. Par ailleurs, les rendements sont fonction des conditions climatiques. En effet, en période pluvieuse, quand le taux de dilution est élevé, l'abattement de la pollution est moins important qu'en temps sec.</p> <p>La présence régulière de colonies de daphnies dans les bassins favorise la qualité et l'aspect de l'effluent traité en le privant d'algues vertes.</p> <p>L'exploitation de la station est sérieuse et régulière.</p>			

**STEU N°20 : station d'épuration de Saint Jean Rohrbach**  
Code Sandre de la station : 025761501820

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables		
Date de mise en service	30/04/2008		
Commune d'implantation	Saint-Jean-Rohrbach (57615)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>	1200		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	410		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 10 Déclaration en date du ... <i>Récépissé de dossier de déclaration n°57-2010-00147 du 23 décembre 2010</i>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE BUSCHBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
Pt	3	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
2	2	2	100
Commentaire :			
<p>Le fonctionnement de l'installation est bon.</p> <p>Les performances épuratoires de la station sont excellentes lors des bilans. Tous les paramètres analysés présentent un abattement remarquable, avec le phosphore et le NGL logiquement en retrait.</p> <p>Toutefois à la sortie de la période hivernale les filtres sont noyés pendant plusieurs semaines en raison de la pénétration du milieu naturel par la conduite de sortie. Un clapet spécifique devrait être installé afin de limiter ce phénomène.</p> <p>L'exploitation est sérieuse et régulière.</p>			

Volumes traités et charge polluante traitée par les différents ouvrages d'épuration de la Communauté d'Agglomération en 2020

	Volume annuel traité en m3 en entrée de station	Débit moyen annuel traité en m3/j	Débit de référence ou percentil 95 en m3/j	Charge polluante traitée en kg DBO5/j	Charge polluante traitée (50g DBO5/EH) en EH	Capacité administrative de traitement en EH
Grundviller	122 420	335	300	31,0	620	1250
Guébenhouse	49 611	136	155*	10,6	212	400
Hazembourg	9855	27	60	13	260	150
Holving	305 870	838	1 826*	45,8	916	2 700
Kappelkinger	16 425	45	85	24	480	525
Le Val de Guéblange	39 420	108	192	51	1020	900
Lixing-lès-Rouhling	57 640	158	250*	41,5	830	1 050
Loupershouse	285 437	782	2 013*	41,6	832	2 500
Neufgrange	202 219	554	2 392*	53.2	1064	2150
Puttelage-Aux-Lacs	400 338	1097	2 467*	106,9	2138	4767
Remering-les-Puttelage	141 783	388	832*	23,4	468	2 300
Rouhling	172 461	472	1 164*	80,1	1602	2500
Saint-Jean-Rohrbach	43 070	118	410	72	1440	1200
Sarreguemines	5 919 191	16 217	32 364*	1757	35140	68 300
Sarreinsming	288 580	791	1 601*	90,1	1802	4 700
Siltzheim	98 142	269	330	16,3	326	1050
Willerwald	761 657	2 087	4 327*	189,3	3786	12 500
Wittring	90 837	249	600	17.67	353	1 300
Woustviller	643 529	1763	1 556*	61	1220	4 200
Zetting	364 892	1 000	2 739*	68	1360	3900
<b>TOTAL</b>	<b>10 013 377</b>			<b>2 793</b>	<b>55 869</b>	

### 1.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Sur une station d'épuration, la pollution n'est pas éliminée mais transformée pour arriver à un résidu final se présentant sous forme de boues. On considère que pour 1 000 habitants, la production de boues s'élève à environ 13 tonnes/an.

Parmi les différentes filières de gestion des boues issues de l'épuration des eaux usées domestiques, la valorisation agricole est la solution la moins onéreuse pour les collectivités. Elle présente par ailleurs l'avantage d'apporter un amendement organique aux sols (éléments fertilisants).

Pour la majorité des stations d'épuration gérées par notre EPCI, les boues d'épuration sont valorisées en agriculture. Les dossiers de suivi des épandages ont été confiés à un prestataire, qui assure également pour notre compte le suivi analytique de sol.

Les boues des autres stations sont traitées en plateforme de compostage.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public mise en place avec Véolia Eau, le devenir des boues de la station d'épuration de Sarreguemines relève de l'exploitant.

En 2020, les boues produites lors de l'épidémie de Covid-2019 ne peuvent plus être épandues en agriculture avant une hygiénisation préalable, or seule la station d'épuration de Willerwald dispose d'un équipement de chaulage des boues. Les boues des stations d'épuration de Holving, Neufgrange, Rémering-lès-Puttelange, Rouhling, Sarreinsming, Siltzheim, Wittring et Woustviller ont donc dû être transportées jusqu'à la station d'épuration de Willerwald et y être traitées puis stockées, en plus des boues de la station de Willerwald, ce qui a entraîné une surcharge d'activité pour le service, un surcoût (réactifs, électricité...) et une forte sollicitation des équipements de la station de Willerwald. L'Agence de l'Eau-Rhin Meuse a apporté une aide financière à la CASC pour supporter ce surcoût.

En 2020, sur l'ensemble des stations d'épuration, **7 107 m<sup>3</sup> de boues correspondant à 1025 tonnes de matières sèches** ont été évacuées.

**301,3 tonnes** ont été valorisées en agriculture, **609,7 tonnes** ont été compostées, **114 tonnes** ont été traitées puis stockées sur la station d'épuration de Willerwald en attendant d'être épandues en 2021.

**100%** de ces boues ont été évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

Production de boues en (m<sup>3</sup>), siccité en % et tonnes de matières sèches sur l'ensemble des stations d'épurations de la Communauté d'Agglomération

	Boues évacuées m <sup>3</sup>	Siccité des boues %	Tonnes de matières sèches évacuées	*Production théorique en TMS	Destination
<b>Grundviller</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Guébenhouse</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Hazembourg</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Holving</b>	693	3,8	26,33	44,7	Chaulage et stockage à la step de Willerwald

<b>Kappelkinger</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Le Val de Guéblange</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Lixing-lès-Rouhling</b>	444	2,6	15,2	11,6	Épandage (7,13t) +chaulage et stockage à la step de Willerwald (8,14t)
<b>Loupershouse</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Neufgrange</b>	580	4	23,34	25,9	Chaulage et stockage à la step de Willerwald
<b>Puttelange aux Lacs</b>	305,2 tonnes	17	52,04	44,2	compostage
<b>Rémering lès Puttelange</b>	0		0	8,3	stockage
<b>Rouhling</b>	352,8	4,4	15,75	27,3	Chaulage et stockage à la step de Willerwald
<b>Saint Jean Rohrbach</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Sarreguemines</b>	2170	30	92,8 557,7		épandage compostage
<b>Sarreinsming</b>	680	3,4	23,25	55,3	Chaulage et stockage à la step de Willerwald
<b>Siltzheim</b>	415	3,74	15,54	9,1	Épandage (4,01t) + stockage à la step de Willerwald (11,53t)
<b>Willerwald</b>	425	36,3	154,28	103,7	épandage
<b>Wittring</b>	189	3,4	6,5	10,7	Chaulage et stockage à la step de Willerwald
<b>Woustviller</b>	653	5	32,78	48	Épandage (25.2 t) + stockage à la step de Willerwald (7,6)
<b>Zetting</b>	200	4,9	9,82	46,2	épandage
TOTAL hors Sarreguemines	<b>4936</b>	/	<b>363</b>	<b>435</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>7107</b>	/	<b>1025</b>		

\*Valeurs de production théorique : issues des bilans Loréat annuel.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### *2.1. Modalités de tarification*

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.), ce qui n'est pas le cas pour le tarif pratiqué par la communauté d'agglomération.

La redevance intercommunale d'assainissement est perçue auprès des usagers raccordés ou raccordables en fonction de la consommation d'eau potable. Elle couvre les frais du service liés à la collecte, au transfert et au traitement des eaux usées.

Suite à la prise de la compétence assainissement globale, la communauté d'agglomération souhaite atteindre une valeur cible de 1,635 € H.T. par m<sup>3</sup> pour couvrir les frais du service. Un lissage sur 10 ans est prévu pour appliquer progressivement ce tarif sur l'ensemble du service assainissement communautaire.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants : pour les usagers de la Ville de Sarreguemines :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	1000 €	1000 €
Participation aux frais de branchement	3000 €	3000 €

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,457 €/m <sup>3</sup>	0,46 €/m <sup>3</sup>
	Autre : .....	0 €	0 €
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,178 €/m <sup>3</sup>	1,175 €/m <sup>3</sup>
	Autre : .....	0 €	00 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,233 €/m <sup>3</sup>	0.233 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 7/11/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif avec une convergence et un lissage sur 10 ans.
- Délibération du 15/11/2018 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 15/11/2018 fixant la participation aux frais de branchement.
- 

## **2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)**

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon



l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont pour la Ville de Sarreguemines (tarif appliqué au plus grand nombre d'usagers du service)

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0	0%
Part proportionnelle	141,36	141,00	-0,3%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	141,36	141,00	-0,3%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	0	0	0%
Part proportionnelle	54,84	55,20	0,66%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	54,84	55,20	0,66%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
VNF Rejet :	0	0	0%
Autre : _____	0,00	0	0%
TVA	22,42	22,42	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	<b>50,38</b>	50,38	0%
<b>Total</b>	<b>246,58</b>	<b>246,58</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,05</b>	<b>2,05</b>	<b>0%</b>

Le tarif TTC au m3 pour une consommation de 120 m3 pour chaque commune est :

<b>Commune</b>	<b>Prix au 01/01/2020 en €/m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2021 en €/m<sup>3</sup></b>
Blies-Guersviller	2,055	2,055
Blies-Ébersing	2,055	2,055
Bliesbruck	1,755	1,805
Ernestviller	2,055	2,055
Frauenberg	2,032	2,043
Grosbliederstroff	1,993	2,010
Grundviller	2,03	2,041
Guebenhouse	1,839	1,878
Hambach	2,055	2,055
Hazembourg	1,469	1,561
Hilsprich	2,008	2,023
Holving	2,008	2,023
Hundling	2,262	2,232
Ippling	2,262	2,232
Kappelkinger	2,430	2,377
Le Val-de-Guéblange	2,532	2,464
Lixing-lès-Rouhling	1,639	1,706
Loupershouse	2,009	2,023
Neufgrange	2,083	2,079
Puttelange-aux-Lacs	3,108	2,958
Richeling	2,008	2,023
Rouhling	1,616	1,686
Rémelfing	1,962	1,983
Rémering-lès-Puttelange	1,623	1,693
Saint-Jean-Rohrbach	1,469	1,561
Sarralbe	2,023	2,036
Sarreguemines	2,055	2,055
Sarreinsming	2,236	2,210
Siltzheim	2,055	2,055
Wiesviller yc Hermeskaappel	1,993	2,010
Willerwald	2,055	2,055
Wittring	1,770	1,818
Woelfling-lès-Sarreguemines	1,993	2,010
Woustviller	1,608	1,680
Zetting	1,993	2,010

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

### 2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Redevance d'assainissement	4 518 737	3 956 983
Total recettes de facturation		
Recettes de raccordement	197 169	216 966
Prime de l'Agence de l'Eau	271 319	186 607
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0
Recettes liées aux travaux		
Contribution exceptionnelle du budget général		
Autres recettes participation du délégataire	365 723	219 138
Total autres recettes	20 875	181 413
Recettes d'ordre	358 669	779 630
<b>Total des recettes</b>	<b>5 732 495</b>	<b>5 540 739</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 3 956 983 € (4 518 737 € au 31/12/2019).

### **3. Indicateurs de performance**

#### ***3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)***

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des abonnés potentiels.

#### ***3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)***

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5	0
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	_____	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		_____	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		_____ %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	_____ %	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	_____ %	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>10</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2020.

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange	470	100	0
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	7315	100	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs	2979	100	100
Station d'épuration de Holving	1416	100	100
Station d'épuration de SARREGUEMINES	60216	100	100
station d'épuration de Zetting	3180	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	1908	100	100
Station d'épuration de Rouhling	2606	100	100
Station d'épuration de Woustviller	1802	100	100
station d'épuration de Loupershouse	1433	100	100
Station d'épuration de Neufgrange	2453	100	100
<b>total</b>	84 488		

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 99,4% (100 en 2019).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020</b>	<b>Conformité exercice 2019 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange	470	100	100
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	7315	100	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs	2979	100	100
Station d'épuration de Holving	1416	100	100
Station d'épuration de SARREGUEMINES	60216	100	100
station d'épuration de Zetting	3180	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	1908	100	100
Station d'épuration de Rouhling	2606	100	100
Station d'épuration de Woustviller	1802	100	100
station d'épuration de Loupershouse	1433	100	100
Station d'épuration de Neufgrange	2453	100	100
<b>Total</b>	84 488		

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2019).

### **3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

**(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020</b>	<b>Conformité exercice 2019 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange	470	0	0
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	7315	100	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs	2979	0	100
Station d'épuration de Holving	1416	100	100
Station d'épuration de SARREGUEMINES	60216	0	0
station d'épuration de Zetting	3180	100	0
Station d'épuration de Sarreinsming	1908	0	100
Station d'épuration de Rouhling	2606	100	100
Station d'épuration de Woustviller	1802	0	100
station d'épuration de Loupershouse	1433	0	100
Station d'épuration de Neufgrange	2453	100	100

84 488

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 31 (24 en 2019).



### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

#### Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	154.3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		154.3

**Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	52
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		52

**Station d'épuration de Holving :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	26,33
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		26,33

**Station d'épuration de SARREGUEMINES :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	92,8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	557,7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		650,5

**station d'épuration de Zetting :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	9.8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		9.8

**Station d'épuration de Sarreinsming :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	23.3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		23.3

**Station d'épuration de Rouhling :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	15.8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		15.8

**Station d'épuration de Woustviller :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	25.2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	7.6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		32.8

**station d'épuration de (67) Siltzheim :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	11.5
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		15.5

### Station d'épuration de Lixing-les-Rouhling :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	7,1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	8.1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		15.2

### Station d'épuration de Wittring :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	6.5
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		6.5

**Lagune de Grundviller :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

**lagunage naturel de Val-de-Gueblange :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

**Lagune de Guebenhouse :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

**station dépuracion de Loupershouse :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0



### Station d'épuration de Neufgrange :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	23.3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		23.3

### lagunage naturel de Hazembourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

### lagunage naturel de Kappelkinger :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

### station d'épuration de Saint Jean Rohrbach :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2020, 4 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0,06 pour 1000 habitants (0 en 2019).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2020 : 50

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est 9,5 par 100 km de réseau.

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident

localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice			2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km					0,5

Au cours des 5 dernières exercices, \_\_\_\_ km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,1% (0% en 2019).

### **3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2020	Nombre de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2019	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020
Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange	12	11	100	92
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	24	24	100	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs	12	11	100	92
Station d'épuration de Holving	12	12	100	100
Station d'épuration de SARREGUEMINES	108	107	100	99
station d'épuration de Zetting	12	12	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	12	12	100	100
Station d'épuration de Rouhling	12	8	100	67
Station d'épuration de Woustviller	12	12	100	100
station d'épuration de (67) Siltzheim	1	1	100	100
Station d'épuration de Lixing-les-Rouhling	2	2	100	100
Station d'épuration de Wittring	2	2	100	100
Lagune de Grundviller	2	2	100	100
lagunage naturel de Val-de-Gueblange	1	1	—	100
Lagune de Guebenhouse	1	1	—	100
station d'épuration de Loupershouse	12	8	8,3	67
Station d'épuration de Neufgrange	12	11	100	92
lagunage naturel de Hazembourg	1	1	—	100
lagunage naturel de Kappelkinger	1	0	—	0
station d'épuration de Saint Jean Rohrbach	2	2	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration des stations d'épuration de plus de 2000 EH est 98,7%.

### 3.11. *Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)*

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2019	Exercice 2020
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	non	non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2019).

### 3.12. *Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)*

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	10 606 329,24	9 667 505
Epargne brute annuelle en €	2 167 935	1 112 664
Durée d'extinction de la dette en années	4,9	8,7

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	—	—
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	—	—
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2019	—	0,90

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : \_\_\_\_\_

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 209 (essentiellement des appels téléphoniques suite à bouchons ou débordements)

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations est de 9 pour 1000 abonnés (11 en 2019).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

#### Opérations engagées en 2020 :

Auto-surveillance des déversoirs d'orage : Poursuite des travaux de la 3<sup>e</sup> phase

Finalisation des travaux d'extension de la lagune de Guebenhouse.

Réfection de l'assainissement rue de L'Espiegle.

Fin des travaux de raccordement de la zone agro-alimentaire de Sarreguemines sur le poste de refoulement de la rue Dumaire.

Démarrage de l'automatisation et de l'intégration des postes de relèvement de Sarralbe sur la Supervision de la STEP de Willerwald.

Curage de canalisations dans le cadre du marché d'entretien : environ 2900 m

Quelques petites opérations sur les réseaux de collecte dans les communes.

Finalisation de la télésurveillance sur les postes de la Blies amont en collaboration avec l'EVS ainsi que sur la STEP de Zetting

Finalisation des études de la station de prétraitement de l'abattoir et consultation des entreprises.

Démarrage de l'étude diagnostic amont RSDE sur Step > 10 000 éq/h

Poursuite des études des risques de défaillance de l'ensemble des STEP > 2000 éq/hab.

Poursuite de l'étude temps de pluie du système d'assainissement de Sarreguemines

Finalisation de la mission d'étude sur l'évaluation des charges financières transférées avec les compétences eaux pluviales et Gemapi.

Poursuite de la mise à jour des manuels d'auto-surveillance.

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 235 969	1 147 974
Montants des subventions en €	613 898	117 919
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	10 606 329,24	9 667 505
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	939 983
	en intérêts	302 387

### 4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 2 474 709 € (2 615 466 € en 2019).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Travaux sur réseaux de collecte : Sarreguemines, Sarralbe, Woustviller, Puttelange-aux-lacs, Guebenhouse, Siltzheim, (Environ : 1 570 000 €)

Diverses opérations de chemisage sur les réseaux de collecte (environ 70 000€)



Poursuite de l'intégration des installations sur la télésurveillance de la STEP de Holving, Loupershouse et Sarralbe  
Poursuite du remplacement des armoires électriques des postes de relèvement  
Poursuite de l'automatisation et de l'intégration des postes de relèvement de Sarralbe sur la Supervision de la STEP de Willerwald.  
Poursuite des travaux de sécurités sur nos ouvrages (Step et postes de relèvement)  
Gros travaux sur postes de relèvement (Holving, Sarralbe et Golf de Sarreguemines).  
Démarrage des travaux de conformité sur les canaux de mesure  
Démarrage de gros travaux sur la Step de Sarreguemines (Passerelles, surpresseurs, galerie biostyr, surpresseurs)  
Démarrage de l'étude diagnostic réseaux de Rémelfing et Sarreinsming  
Démarrage des travaux de modernisation de la Step de Sarreinsming.  
Installation d'une injection au Nitrate de Calcium sur les réseaux de Sarralbe et de Willerwald pour limiter la production d'H<sub>2</sub>S  
Poursuite des études sur les risques de défaillance de l'ensemble des STEP >2000 éq /hab. et de la mise à jour des manuels d'autosurveillance  
Poursuite étude temps de pluie du système d'assainissement de Sarreguemines  
Finalisation de la mise à jour des manuels d'auto-surveillance.  
Poursuite de l'étude diagnostic amont RSDE  
Auto-surveillance des déversoirs d'orage : Equipement point A1 à Sarreguemines  
Démarrage des travaux de construction du Pole Eau au Centre Technique  
Station de prétraitement de l'abattoir : en attente de décision

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 14 demandes d'abandon de créance et en a accordé 14.

1157€ ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0003 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0,0016 €/m<sup>3</sup> en 2019).

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant en €</b>
néant	0

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	64 854
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1025
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,055
	<b>Indicateurs de performance</b>	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99,4%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	31%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0003
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,06
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	9,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,1%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98,7%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	8,7
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,9%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	9

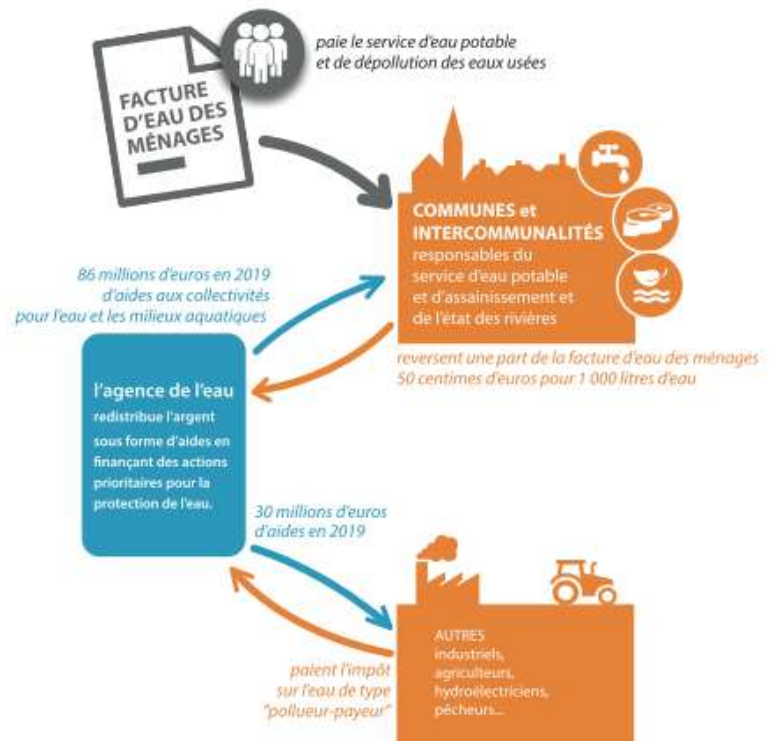
# NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020  
CHIFFRES 2019

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 154 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sous climat changeant.

### EN 2019...



### DES APPELS A PROJETS POUR MOBILISER

Proposés depuis quelques années par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les appels à projets s'imposent comme une nouvelle forme d'interventions. En ligne de mire, l'innovation des territoires, l'expérimentation de futures modalités d'aides ou la mise en lumière de sujets prioritaires. C'est également le souhait de renforcer des partenariats autour de savoir-faire pour faire converger des enjeux environnementaux et de développement des territoires.

**2019 aura vu la poursuite et le lancement de nouveaux appels à projets** : trames vertes et bleues, renouvellement des réseaux d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, reconversion de friches industrielles, réduction/suppression de substances toxiques...

Un concours inédit "eau et quartiers prioritaires de la ville" a été lancé. Il vise à démultiplier de nouvelles formes d'aménagement conciliant développement de la nature, désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales, reconquête de la biodiversité... pour faciliter la résilience des quartiers.

### UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines sont tous concernés.

Après l'adoption de cet état des lieux, le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.





## le bassin Rhin-Meuse

## l'agence de l'eau Rhin-Meuse

### La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



Réalisation : AELB-DIC / AEPN • avril 2020  
Crédits : photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - stockphoto

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau  
s'engagent pour  
améliorer la culture  
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur  
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



**EN  
IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...